

Décision n° 2013-004 du 27 février 2013 portant sur les services de transport international de voyageurs comportant des dessertes intérieures

Annexe I : Formulaire à adresser à l'ARAF pour la saisie concernant l'objet principal d'un service international de voyageurs comportant des dessertes intérieures

Le formulaire est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'Autorité, en trois exemplaires originaux.

Fiche contact

Entreprise (nom, adresse et statuts) : INTERMODALIDAD DE LEVANTE, S.A
Avenida Comarcas del País Valenciano, 2; 46930 – Quart de Poblet (Valencia). Espagne
Licence d'entreprise ferroviaire: ES/01/2016/0005
Société Anonyme inscrite au Registro Mercantil de Valencia. NIF: A98728611

Contact en charge de la saisine : Víctor Bañares Yébenes

Adresse : Avenida Comarcas del País Valenciano, 2; 46930 – Quart de Poblet (Valencia). Espagne

Numéro de Téléphone : +34629116880 ; bureau : +34 96 1960205

Adresse mail : vbanares@ilsarail.eu

Saisine effectuée par l'entreprise ferroviaire candidate

L'entreprise candidate fournit les informations prévues à l'article 4 dans le cadre du dossier d'information et les informations permettant à l'Autorité d'effectuer son analyse :

Date de début envisagée pour le nouveau service	5 octobre 2018
Gare d'origine du service de transport ferroviaire international de voyageurs	MADRID (Espagne)
Destination finale du service de transport ferroviaire international de voyageurs	MONTPELLIER
Dessertes intérieures envisagées	PERPIGNAN, NARBONE, MONTPELLIER. L'entreprise ne fera pas de cabotage. À la liaison Madrid-Montpellier les voyageurs peuvent descendre à Perpignan et Narbone, mais ne montent pas. À la liaison Montpellier-Madrid les voyageurs peuvent monter à Narbone et Perpignan mais pas descendre.
Horaires prévus et les tarifs applicables	Voir annexe

Nombre de voyageurs attendu (prévisions sur une période de trois ans, en détaillant par origine-destination)	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.
Chiffre d'affaires prévisionnel (prévisions sur une période de trois ans, en détaillant par origine-destination)	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.
Longueur des dessertes intérieures, et notamment de la plus grande	PERPIGNAN-NARBONE : 65 KM PERPIGNAN-MONTPELLIER : 160 KM NARBONE-MONTPELLIER : 95 KM
Longueur des dessertes internationales, et notamment de la plus grande	MADRID-MONTPELLIER : 970 KM BARCELONA-MONTPELLIER: 343
Report modal envisagé et nouvelles dessertes offertes par les services	Il n'aura pas liaisons entre villes françaises
Type de service (type d'aménagements intérieurs, marketing etc.) <i>Vous pouvez fournir de la documentation complémentaire pour étayer votre argumentation.</i>	
Populations des villes ou zones desservies à l'étranger	BARCELONA : 1.608.746 ZARAGOZA : 661.108 MADRID : 3.165.541



Annexe II : Formulaire à adresser à l'ARAF pour la saisie concernant l'équilibre économique d'un contrat de service public

Le formulaire est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'Autorité, en trois exemplaires originaux.

Fiche contact

Entreprise (nom, adresse et statuts) : INTERMODALIDAD DE LEVANTE, S.A.
Avenida Comarcas del País Valenciano, 2; 46930 – Quart de Poblet (Valencia).
Espagne

Licence d'entreprise ferroviaire: ES/01/2016/0005

Société Anonyme inscrite au Registro Mercantil de Valencia. NIF: A98728611

Contact en charge de la saisine : Víctor Bañares Yébenes

Adresse : Avenida Comarcas del País Valenciano, 2; 46930 – Quart de Poblet
(Valencia). Espagne

Numéro de Téléphone : +34629116880 ; bureau : +34 96 1960205

Adresse mail : vbanares@ilsarail.eu

Saisine effectuée par l'entreprise ferroviaire candidate

L'entreprise ferroviaire candidate adresse à l'Autorité les informations suivantes :

Grille horaires envisagée (arrêts, horaires et jours de circulation)	Voir annexe
Nombre de passagers estimé sur la/les liaison(s) en concurrence avec le contrat de service public, segmenté par classe tarifaire	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.
Tarification prévue pour cette/ces liaisons	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.
Modèle de prévisions de trafic avec l'ensemble des hypothèses utilisées (élasticités, hypothèses de projection, règles de répartition des passagers entre les deux opérateurs, etc.)	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.
Modèle de prévisions de chiffre d'affaires avec l'ensemble des hypothèses utilisées (hypothèses de projection, etc.)	L'entreprise ne fera pas de cabotage. Il n'aura pas liaisons entre villes françaises.

Ces informations seront également fournies à l'Autorité dans un format électronique modifiable.

L'entreprise ferroviaire candidate indique les informations qu'elle considère comme relevant des secrets protégés par la loi.

Afin de compléter son analyse, l'Autorité pourra demander, si nécessaire, des informations complémentaires.

